

Délibération n° 2022/02/18-520
Extrait du registre des délibérations
du conseil communautaire 2022/02 du jeudi 07 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 07 avril à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Gymnase d'Ardes-sur-Couze (63420), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Validation du plan de financement prévisionnel du projet de desserte forestière sur la commune d'Egliseneuve-des-Liards

Annexe : plan du projet

Date de convocation : 1^{er} avril 2022

Date d'affichage du compte-rendu : 13 avril 2022

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Rapporteur : BARDY André

Nombre de conseillers

En exercice : 121

Présents : 76

- Titulaires : 72

- Suppléants : 4

Absents ayant donné pouvoir : 28

Absents excusés : 17

Votants : 104

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (76)

AIGOUY Thierry	DUBOST Philippe DUTHEIL Nathalie FANJUL José	PAGESSE Pierre PELISSIER Patrick PELLEGRINELLI Christophe
ALIZERT Nicolas PELISSIER Didier (S) ARCHIMBAUD Guy ARNAULT Lionel	FERREIRA Fernando FOUCAULT Marie-Françoise MAISONNEUVE Alain (S) GARNAVAULT Philippe	PETELH Sandra PRADIER Laurent
BARDY André BARRAUD Bertrand BARTHOMEUF Serge BASTIEN Gérard	GILBERT Odile GONTHIER Emmanuel	RAVEL Pierre RKINA Mohammed
BESSEYRE Fabien BESSON Jean-Louis BCEUF Nicole BOJSTARD Philippe BOURG François	GUILLAUME Julien HOSMALIN Marc JAFFEUX Ophélie PAULZE Marie-Hélène (S)	ROUX Bernard RYCKEBOER Christian SABATIER Gilles
BRUN Pascale BRUNETTI Graziella	KINDT Patrick LABUSSIÈRE Jean-Marc	SAUVANT Jean-Pierre BRUN Claudine (S)
CHABRILLAT Frédéric CHALLET Vincent	LAMOUREUX Jean-François LAVILLE Philippe LE MARREC Laurys LEGENDRE Denis	SERRA Pierre TEZENAS Olivier
CHASSANG Jean-Pierre COLLET Jean-Pierre CORRE Jean-Marie	LEROY Véronique LIVET Bertrand	THERME Jacques THEVENET Emilie TINET Georges TOURLONIAS Vincent
COSTE Yves COSTON David COSTON Marie	MALORON Annie MARIANY Marie-Line MARTINS Sandra	VARISCHETTI Martine
CREGUT François	MEALLET Roger-Jean MERLEN Bernard METEIGNIER Stéphane	
DENAIVES Catherine	NICOLLET Michel MOURGUE Isabelle	
DESVIGNES Jean DRUELLE Jean-Claude		

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (4) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; JAFFEUX Sébastien (PAULZE Marie-Hélène) ; SAUX Marie-Pierre (BRUN Claudine) ;

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (28) BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BERTHELOT Pascal à CHALLET Vincent ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; CHABAUD Christelle à BŒUF Nicole ; CORREIA Emmanuel à BESSEYRE Fabien ; COUDUN Valérie à VARISCHETTI Martine ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à BŒUF Nicole ; DUBESSY Florence à BARRAUD Bertrand ; FERRARIS Nathalie à GARNAVAULT Philippe ; GAUDRIAULT Damien à COSTON David ; GOMEZ Jean-Marc à BRUN Pascale ; HERBST Nadine à GUILLAUME Julien ; LAGARDE Maguy à COSTON David ; LENEGRE Jean-Louis à PELISSIER Patrick ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MASSARDIER Marie-Laure à SAUVANT Jean-Pierre ; MONTMORY Dominique à NICOLLET Michel ; PEREIRA-MAURIAT Christine à BRUNETTI Graziella ; PILLON Stéphane à SABATIER Gilles ; POJOLAT Marie à PETEILH Sandra ; PUECH David à BARRAUD Bertrand ; SALVINI Luc à COSTON Marie ; SCHUMACHER Emilie à KINDT Patrick ; SUIDUREAU Carine à SERRA Pierre ; TREHIN Anne-Marie à DUTHEIL Nathalie ; VEZON Christophe à GUILLAUME Julien ; WALTER Christian à SERRA Pierre ; ZANIN Nathalie à PELISSIER Patrick ;

ABSENTS EXCUSES : (17) ADMIRAT Nadine ; ALBARET Christophe ; BERNARD Jean-Paul ; BRUNEL Séverine ; CHANIMBAUD Lionel ; CROZE Yves-Serge ; DABERT Jean-Claude ; GOYON Guy ; GREGOIRE Nathalie ; JEANMOUGIN Isabelle ; LIGNIERE Frédéric ; NUÑEZ-ORTIN Aurélia ; PRUNIER Jean-Pierre ; ROCHETTE Christophe ; SUTY Lionel ; THALAUD François ; TRILLEAUD Eric ;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Il est rappelé qu'au cours de l'année 2021, la commune d'Egliseneuve-des-Liards a sollicité la communauté d'agglomération pour la réalisation de travaux d'aménagement de voirie forestière sur son territoire. Aussi, en date du 18 novembre 2021, la commission Agriculture et Forêt, a émis un avis favorable à ce projet de desserte forestière sur la commune d'Egliseneuve-des-Liards.

Ainsi, conformément à la délibération n° 2022/01/03-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 17 février 2022, le conseil communautaire a approuvé le projet de desserte forestière sur la commune d'Egliseneuve-des-Liards et a validé ainsi son intégration à l'intérêt communautaire dans le cadre de la compétence exercée à titre supplémentaire en matière de « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ».

En conséquence les aménagements nécessaires à la création de cette voirie forestière ont été étudiés et les travaux consistent à :

- la mise au gabarit grumier (route forestière empierrée) d'une piste de 370 mètres linéaires sur une largeur de 3,5 mètres ;
- la création d'une route empierrée de 360 mètres linéaires sur une largeur de 3,5 mètres ;
- l'aménagement de places de dépôt et de retournement (1715 m²).

Il est précisé que les caractéristiques techniques de ces aménagements ont été définies en partenariat avec le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) qui a notamment permis d'établir l'étude de rentabilité et d'évaluation d'impact du projet ainsi que l'estimatif du coût du projet (maîtrise d'œuvre et travaux) et dont le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux d'aménagement	43 193 €	Autofinancement	9 329,69 €
Maîtrise d'œuvre	3 455,44 €	Appel à projet 2022	37 318,75 €
Total	46 648,44 €	Total	46 648,44 €

Pour financer cette opération, l'Agglo Pays d'Issoire répond à l'appel à projet 2022 « desserte forestière » et sollicite une aide publique de 80 % (Europe, État, Région et Département).

Enfin, les propriétaires riverains concernés par cet itinéraire, ainsi que la mairie d'Egliseneuve-des-Liards ont validé les aménagements proposés.

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

VU l'arrêté préfectoral n° 20210642 en date du 12 avril 2021 autorisant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 12 avril 2021 ;

VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 2022/01/03-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 17 février 2022 portant sur la révision de la définition de l'intérêt communautaire et notamment la mise à jour de la compétence exercée à titre supplémentaire en matière de « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire » ;

VU l'avis favorable de la commission Agriculture-Forêt en date du 18 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT que la voirie forestière d'Egliseneuve-des-Liards est d'intérêt communautaire ;

CONSIDÉRANT que ledit projet permettra d'améliorer de façon significative l'accès à la ressource forestière ;

CONSIDÉRANT que l'obtention de financements dans le cadre de l'appel à projet 2022 « desserte forestière » est nécessaire pour la réalisation de ce projet ;

CONSIDÉRANT l'étude de rentabilité et d'évaluation d'impact du projet réalisée par le Centre Régional de la Propriété Forestière ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Voitants : 104

- Pour : 104

- Contre : 0

- Abstentions : 0

- **D'approuver les travaux portant sur l'aménagement de la voirie forestière de la commune d'Egliseneuve-des-Liards tels que ci-dessus exposés ;**
- **De valider le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;**
- **D'inscrire au budget les crédits nécessaires lorsque les financements seront accordés et notifiés sur la ligne comptable DSTTECH/chapitre 23/fonction 92/nature 2315/service 029/opération 2022-2 ;**
- **D'une manière générale, d'autoriser Monsieur le Président à réaliser toute démarche et à signer tout document relatif à ce dossier.**

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

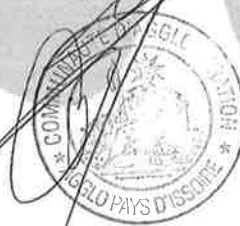
Le Président,

Bertrand BARRAUD

Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 08/04/2022

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 11/04/2022



Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le



ID : 063-200070407-20220408-DEL_2022_02_18-DE